

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

L'Orateur: l'honorable L.-René Beaudoin

PREMIÈRE SESSION—VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

La 21^e législature ayant été prorogée le 14 mai 1953 et dissoute par proclamation le 13 juin 1953, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 12 novembre 1953 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 12 novembre 1953

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires et les députés étant réunis, M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat, le jeudi 12 novembre, à midi, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-deuxième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

Le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Honorables membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. L.-RENÉ BEAUDOIN, DÉPUTÉ DE LA
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE
VAUDREUIL-SOULANGES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur Raymond, on vient juste de nous rappeler à nous, membres de la Chambre des communes qui avons été élus pour faire partie de la vingt-deuxième législature du Canada, que Son Excellence ne révélera les raisons pour lesquelles les députés ont été convoqués que lorsqu'ils auront choisi l'un des leurs pour occuper le poste d'Orateur. Les fonctions d'Orateur, comme on l'a dit plusieurs fois ici, exigent de très hautes qualités. Le titulaire de ce poste doit être doué d'un bon jugement, doit faire preuve d'une attitude conciliatrice et doit connaître à fond non seulement les procédures parlementaires mais toutes les questions dont la Chambre pourrait être saisie. Une autre qualité très importante est le sens de la responsabilité envers le peuple canadien, car ce poste constitue l'une des pierres angulaires de la démocratie dans notre pays.

Je crois que l'honorable député dont j'aurai le privilège de proposer le nom possède à un haut degré les qualités nécessaires pour occuper ce poste au cours de la vingt-deuxième législature. Ceux d'entre nous qui ont siégé avec lui par le passé et qui l'ont vu remplir les fonctions d'Orateur suppléant et, auparavant, de président suppléant des comités pléniers de la Chambre, lors de la dernière législature, ont pu bien se rendre